

Les Cahiers de droit



C.B. BOURNE (dir.), *Annuaire canadien de droit international/The Canadian Yearbook of International Law*, t. XXVIII, 1990, Vancouver, University of British Columbia Press, 1991, 689 p., ISBN 0-7748-0389-4.

Jean-Yves Grenon

Volume 33, Number 3, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043171ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043171ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Grenon, J.-Y. (1992). Review of [C.B. BOURNE (dir.), *Annuaire canadien de droit international/The Canadian Yearbook of International Law*, t. XXVIII, 1990, Vancouver, University of British Columbia Press, 1991, 689 p., ISBN 0-7748-0389-4.] *Les Cahiers de droit*, 33(3), 958–959.
<https://doi.org/10.7202/043171ar>

ques précises : il complète ainsi une table des matières plutôt schématique. Malheureusement, l'ouvrage ne contient pas de bibliographie : les auteurs précisent toutefois dans leur avant-propos que les références en notes sont nombreuses — ce qui est loin d'être une exagération — et qu'elles en tiennent lieu.

Cet ouvrage constitue donc l'outil idéal d'introduction aux études juridiques et, en outre, il représente un véhicule de culture juridique de premier plan.

CHARLES B. LALIBERTÉ
Université Laval

C.B. BOURNE (dir.), *Annuaire canadien de droit international/The Canadian Yearbook of International Law*, t. XXVIII, 1990, Vancouver, University of British Columbia Press, 1991, 689 p., ISBN 0-7748-0389-4.

Sans craindre de s'éloigner des sentiers battus, l'*Annuaire canadien de droit international* se montre une fois de plus à l'avant-garde du développement d'une science juridique trop souvent méconnue (quand elle n'est pas bafouée). Pour sa livraison de 1990, l'*Annuaire* a fait appel aux meilleurs spécialistes et a retenu des titres qui collent bien à l'actualité. Les sommaires des textes publiés permettent au lecteur d'orienter rapidement le choix de ses lectures en fonction de ses centres d'intérêt.

Parmi les articles de fond, celui du professeur Gerald Goldstein présente un intérêt particulier pour le Canada puisqu'il traite, d'une manière moderne, du vieux concept de la souveraineté territoriale. L'auteur dégage en particulier les effets restrictifs de la politique canadienne en matière d'investissements étrangers, y compris l'acquisition de propriétés par les étrangers. Autre sujet d'actualité, le renouvellement de la doctrine russe au sujet du droit international. C'est le professeur Edward McWhinney qui explique comment la doctrine Tunkin se trouve remplacée à Moscou par la reconnaissance juridique de l'ONU dans le règlement des différends internationaux, ce qui inclut l'aug-

mentation de la juridiction obligatoire de la Cour de La Haye (un exemple à suivre pour d'autres grandes puissances comme les États-Unis). C'est là un virage à 180 degrés qui méritait d'être signalé compte tenu de sa portée sur l'ensemble des relations internationales.

D'autres articles portent sur des sujets aussi actuels que le terrorisme, l'environnement, en particulier la protection de l'Antarctique, l'immunité des banques centrales, l'extradition en regard de la peine de mort, etc. Deux sujets nouveaux sont étudiés dans les « Notes et commentaires ». Il s'agit de la guerre du Golfe par rapport aux carences manifestées par le Conseil de sécurité en ce qui a trait au contrôle direct de l'intervention armée par ses membres. Nous devons cette analyse à la professeure Katia Boustany. Pour sa part, M. Robert Hage, du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, explique clairement les mécanismes de règlement (et de prévention) des différends mis en place par l'Accord de libre-échange canado-américain. Ce sont des procédures innovatrices (quoiqu'elles soient inspirées du GATT), parfois difficiles à expliquer nettement : l'auteur y réussit en illustrant ce processus à partir de l'exemple des deux premières affaires traitées dans ce cadre (soit celle du saumon et du hareng et celle du homard).

La très utile chronique consacrée aux récents développements en matière de droit international économique aborde des sujets comme le contentieux canadien actuel au GATT, la mise en œuvre législative et jurisprudentielle de l'Accord de libre-échange, la protection de l'environnement de l'Arctique, la couche d'ozone, la gestion des déchets dangereux, etc. Enfin, l'*Annuaire* est complété par des instruments précieux pour le praticien du droit : la chronique annuelle de la pratique canadienne en matière de droit international, accompagnée d'un choix d'opinions juridiques émises par le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. À cela s'ajoute un résumé de la jurisprudence canadienne récente se rapportant au droit international.

En somme, le tome de 1990 reste fidèle à la tradition de diversité et d'excellence qui a fait la réputation de l'un des meilleurs annuaires juridiques (et bilingues) sur le plan international.

JEAN-YVES GRENON
Université Laval

JACQUES BELLEMARE et LOUISE VIAU, **Droit de la preuve pénale**, 2^e éd., Montréal, Éditions Thémis, 1991, 455 p., ISBN 2-920376-94-2.

L'avant-propos de l'excellent ouvrage de Jacques Bellemare et Louise Viau, *Droit de la preuve pénale*, mentionne d'emblée ce qui suit :

Ce mémento a pour but premier de permettre à l'étudiant de se familiariser avec les connaissances de base et la jurisprudence fondamentale nécessaire à la compréhension et à l'application de la discipline de la preuve pénale. Il est aussi destiné à tous les intervenants œuvrant dans le secteur, qui pourraient y puiser des renseignements utiles à leurs fonctions. Il n'a pas, par contre, la prétention de remplacer les ouvrages de doctrine publiés, auxquels il est d'ailleurs fait abondamment référence.

Nous croyons que les auteurs font preuve de modestie. Bien que le texte ne cherche pas à supplanter les ouvrages de doctrine tels *Cross on Evidence*¹ ou *Canadian Criminal Evidence*², qui, d'ailleurs, sont d'une valeur marginale pour l'étudiant, il a le mérite de fournir à ce dernier, à titre de mémento, une base solide pour l'initiation au droit de la preuve pénale et un schéma analytique, compris au sens large, permettant de se garder à jour à la suite de l'étape heureuse de l'accès au Barreau. De fait, il nous semble que tous les ouvrages de doctrine qui ne sont pas publiés sous forme de cartables à feuilles mobiles devront suivre l'exemple des professeurs

Bellemare et Viau³. Les criminalistes qui en sont à leurs premières armes doivent pouvoir compter sur un texte de base en cette matière difficile à maîtriser qui soit complet et qui brosse une toile de fond analytique dont la rigueur n'est pas contestable.

En guise d'exemple et de l'utilité du texte et de sa qualité de matrice pour l'étude approfondie d'un élément de preuve, citons l'affaire *Khan*⁴. Ce jugement fort important de la Cour suprême du Canada est discuté aux pages 167, 197-199, 244, 266, 317⁵ et 319. Les premières références à ce jugement se trouvent au chapitre 4, intitulé « Le oui-dire ». Les auteurs, ayant expliqué la notion du oui-dire de façon avantageuse pour sa compréhension et ayant fourni des exemples révélateurs de l'application et du fondement de cette règle, ajoutent encore à leur propos en illustrant que de nouvelles exceptions à la règle d'exclusion peuvent être créées par les tribunaux et citent ce jugement. L'importance de cette affaire est discutée de façon plus détaillée à la sous-section 5 de ce chapitre, « L'exception de bas âge ». On peut y lire ceci : « La Cour suprême du Canada a créé une nouvelle exception à la règle d'exclusion du oui-dire permettant que soit relatée par un adulte la déclaration d'un enfant en bas âge concernant des crimes dont il a été victime. » Aussi, l'importance et la portée de l'arrêt font l'objet de commentaires fouillés.

3. Ces textes ont l'avantage de pouvoir être mis à jour de façon régulière mais sont trop souvent fort dispendieux et les commentaires d'arrêts trop détaillés. Parmi ces titres, nous relevons celui de P.K. McWILLIAMS, *op. cit.*, note 2, et E.G. EWASCHUK, *Criminal Pleadings & Practice in Canada*, 2^e éd., Aurora, Ontario, Canada Law Book, 1987. En français, soulignons l'ouvrage de J.G. BOILARD, *Manuel de la preuve pénale*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1991, qui a l'avantage de commenter succinctement l'actualité jurisprudentielle. Ce titre est également disponible en anglais : *Guide to Criminal Evidence*.

4. R. c. *Khan*, [1990] 2 R.C.S. 531, 79 C.R. (3d) 1, 59 C.C.C. (3d) 92.

5. La « Table des jugements » indique que le jugement R. c. *Khan*, précité, note 4, est discuté à la page 316, ce qui devrait se lire 317.

1. R. CROSS, *Cross on Evidence*, 7^e éd., Londres, Butterworths, 1990.

2. P.K. McWILLIAMS, *Canadian Criminal Evidence*, 3^e éd., Aurora, Ontario, Canada Law Book, 1988-1991 (feuilles mobiles).